

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

**DATE** : 7 mars 2016

**HEURE** : 19h30

**LIEU** : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Serge Poirier, Kenneth Hill, Winston Bresee et John Hawley.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, Mme Julie Lamarche, greffière adjointe, et M. Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, sont présents à la séance.

Il y avait 21 personnes dans l'assistance.

**2016-03-142**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Winston Bresee  
Appuyé par Serge Poirier  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-03-143**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Kenneth Hill  
Appuyé par John Hawley  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2016
  - 3.2 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2016
  - 3.3 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2016

#### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **4.1 Réponses aux questions des séances précédentes**

##### **4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution**

##### **4.3 Première période de questions**

#### **5. ADMINISTRATION**

5.1 Autorisation de paiement du premier versement pour la contribution financière 2016 à la Corporation de développement Économique de Sutton

5.2 Amendement à la résolution numéro 2016-01-075 intitulée « Demande de contribution à la MRC Brome-Missisquoi pour la réalisation d'une planification stratégique »

#### **6. RÉGLEMENTS**

6.1 Avis de motion : Règlement concernant la division du territoire de la Ville en six districts électoraux

6.2 Adoption du projet de règlement numéro 268 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la Ville en six districts électoraux »

6.3 Adoption du règlement numéro 264-1-2016 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 264 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2016 afin de modifier les annexes 1 et 2 »

#### **7. TRÉSORERIE**

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées pour la période du 1er février 2016 au 29 février 2016

7.2 Dépôt du rapport des paiements effectués y incluant le bordereau des paies, et ce, pour la période du 1er février 2016 au 29 février 2016

7.3 Examen et approbation de la liste des comptes à payer datée du 3 mars 2016

7.4 MTQ- Aide à l'amélioration du réseau routier - chemin Scenic

#### **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

8.1 Acceptation du dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme : séance du 20 janvier 2016

8.2 Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. relative à une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 533 du cadastre du canton de Sutton, sur le chemin Alderbrooke

#### **9. TRAVAUX PUBLICS**

9.1 Acceptation du dépôt des bilans annuels de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

- 9.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016
- 9.3 Adjudication du contrat pour la fourniture et le chargement de pierres et de graviers concassés pour l'année 2016
- 9.4 Autorisation de signature pour le cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour interventions urgentes sur le réseau de services du ministère des Transports du Québec
- 9.5 Embauche d'un journalier temporaire qualifié en remplacement d'un journalier qualifié en arrêt de travail
- 9.6 Acceptation d'une offre de services professionnels pour le remplacement temporaire de la technicienne en eau

## **10. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 10.1 Autorisation pour le paiement de la demande numéro 13 - Hôtel de ville
- 10.2 Achat de stores et de mobiliers pour l'hôtel de ville

## **11. GREFFE**

- 11.1 Dépôt de trois procès-verbaux de corrections
- 11.2 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système d'étagères de rangement mobiles et d'étagères fixes

## **12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 12.1 Appui au Pacte rural Brome-Missisquoi 2016
- 12.2 Embauche du coordonnateur du camp de jour pour la saison estivale 2016
- 12.3 Embauche de la coordonnatrice aquatique pour la saison estivale 2016
- 12.4 Modification au projet d'acquisition du logiciel pour le service des loisirs et de la vie communautaire
- 12.5 Achat d'un tableau indicateur mobile pour le dek hockey

## **13. CULTURE**

- 13.1 Autorisation à la Bibliothèque Sutton Library pour le réaménagement de ses locaux

## **14. SÉCURITÉ INCENDIE**

- 14.1 Adoption du rapport annuel - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

## **15. AFFAIRES NOUVELLES**

- 15.1 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines

- 15.2 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis généraux et permis de lotissement
- 15.3 Dépôt d'une lettre de démission de la technicienne en eau
- 15.4 Autorisation de dépense dans le cadre du projet des avertisseurs de fumée dans les écoles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi
- 15.5 Autorisation de signature d'une entente relative à l'accessibilité publique de l'emprise d'un sentier concernant un immeuble situé sur le lot 4 848 923 du cadastre du Québec (Sentier Village-Montagne)
- 15.6 Autorisation de dépôt d'une plainte au Conseil de presse du Québec contre monsieur Michel Laliberté, journaliste de La Voix de l'Est

**16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT**

- 16.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016 de la MRC Brome-Missisquoi
- 16.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016 de la MRC Brome-Missisquoi

**17. Deuxième période de questions du public**

**18. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-03-144**

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 FÉVRIER 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2016 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Winston Bresee

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2016 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-03-145**

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2016 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par John Hawley

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2016 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-03-146**

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2016 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2016 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Dossiers d'intérêt public – évolution**

Le maire fait état de la situation de certains dossiers d'intérêt public.

**Questions**

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

**2016-03-147**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT POUR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville contribue financièrement aux activités de la Corporation de développement économique de Sutton pour l'année 2016 au montant de 165 690 \$ et doit procéder au premier versement de la contribution pour un montant de 82 845 \$;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le paiement du premier versement, comme participation financière de la Ville, pour l'année 2016, à la Corporation de développement économique de Sutton, au montant de 82 845 \$;

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de cette dépense après le 1<sup>er</sup> avril 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-03-148**

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-01-075 INTITULÉE « DEMANDE DE CONTRIBUTION À LA MRC**

**BROME-MISSISQUOI POUR LA RÉALISATION D'UNE  
PLANIFICATION STRATÉGIQUE** »

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2016-01-075 afin de demander à la MRC Brome-Missisquoi de contribuer au paiement découlant de la réalisation d'un plan stratégique de développement;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente est à signer avec la MRC Brome-Missisquoi;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par Serge Poirier

IL EST RÉSOLU :

**D'AMENDER** la résolution numéro 2016-01-075 intitulée « Demande de contribution à la MRC Brome-Missisquoi pour la réalisation d'une planification stratégique » afin d'ajouter un deuxième paragraphe à la conclusion, soit : « **D'AUTORISER** le directeur général et greffier à signer tous documents relatifs afin de donner plein effet à la présente résolution. »

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-149

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LA  
DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE EN SIX DISTRICTS  
ÉLECTORAUX**

**AVIS DE MOTION** est donné par Winston Bresee qu'à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la Ville en six districts électoraux ».

Ledit règlement a pour objet de procéder à la division du territoire de la Ville en six districts électoraux.

2016-03-150

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 268  
INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU  
TERRITOIRE DE LA VILLE EN SIX DISTRICTS  
ÉLECTORAUX »**

**CONSIDÉRANT QUE** selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville doit être d'au moins six et d'au plus huit;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Ville en six districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25%, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous la résolution numéro 2016-03-149, à la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier a soumis au conseil municipal le projet de règlement concernant la division du territoire de la Ville en six districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

Sur la proposition de Nathalie Bédard  
Appuyé par Serge Poirier  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le projet de règlement numéro 268 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la Ville en six districts électoraux » et de le soumettre à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-151

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 264-1-2016 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 264 IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016 AFIN DE MODIFIER LES ANNEXES 1 ET 2 »**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil municipal peut imposer et prélever annuellement des taxes et des compensations;

**CONSIDÉRANT QU'**un règlement a été adopté à cet effet pour l'année 2016, soit le règlement numéro 264, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-12-585;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire mettre à jour les annexes 1 et 2 contenues au règlement numéro 264;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2016-02-090, à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> février 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Winston Bresee  
Appuyé par John Hawley  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 264-1-2016 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 264 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2016 afin de modifier les annexes 1 et 2 ».

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER FÉVRIER 2016 AU 29 FÉVRIER 2016**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions de l'article 9.6 du

règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1, 208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour la période du 1er février 2016 au 29 février 2016.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER FÉVRIER 2016 AU 29 FÉVRIER 2016**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1, 208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour la période du 1er février 2016 au 29 février 2016.

2016-03-152

**EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DATÉE DU 3 MARS 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont examiné la liste des comptes à payer datée du 3 mars, 2016, et dont le total s'élève à 478 794,59 \$;

Sur la proposition de John Hawley  
Appuyé par Winston Bresee  
IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 3 mars, 2016, et dont le total s'élève à 478 794,59 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-153

**MTQ- AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - CHEMIN SCENIC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une confirmation du ministère des Transports à l'effet qu'une subvention de 55 000 \$ sera versé en égard aux travaux d'asphaltage sur le chemin Scenic;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses pour la pose d'enrobé bitumineux sur le chemin Scenic s'élève à 65 548,19\$;

Sur la proposition de Kenneth Hill  
Appuyé par Winston Bresee  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Scenic pour un montant subventionné de 55 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécuté conformément aux présentes dépenses sur le chemin Scenic dont la gestion incombe à la Ville de Sutton et que le dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-154

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ**



**CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 20 janvier 2016 ;

Sur la proposition de Kenneth Hill  
Appuyé par Veerle Beljaars  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-155

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. RELATIVE À UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE SUR UNE PARTIE DU LOT 533 DU CADASTRE DU CANTON DE SUTTON, SUR LE CHEMIN ALDERBROOKE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande relative à une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 533 du cadastre du canton de Sutton, sur le chemin Alderbrooke, a été présentée;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise spécifiquement l'utilisation d'un chemin existant, dans le but d'accéder à l'immeuble enclavé situé au 2387 chemin Alderbrooke, sur une partie du lot P-533 du cadastre du Canton de Sutton;

**CONSIDÉRANT QU'**une servitude de passage avait été autorisée par la C.P.T.A.Q. par la décision numéro 087205, afin d'accéder à l'immeuble enclavé du 2387 chemin Alderbrooke;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite servitude de passage est localisée dans la bande riveraine d'un cours d'eau à débit intermittent, et que le chemin n'a jamais été aménagé dans un but de circulation automobile;

**CONSIDÉRANT QUE** tout ouvrage ou construction est interdit à l'intérieur de la bande riveraine de 10 mètres, en vertu du chapitre 8 du Règlement de zonage 254;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de régulariser la situation, les requérants désirent une nouvelle servitude de passage sur un chemin agricole déjà existant;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande ne vise pas l'implantation d'un nouveau bâtiment à usage autre que l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** le croquis fourni par le mandataire, M. Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, montre le chemin demandé, et que ce dernier représente la meilleure option pour les demandeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande n'aurait aucun effet sur les activités agricoles voisines, en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (ch. P-41.1);

Sur la proposition de Kenneth Hill  
Appuyé par Veerle Beljaars  
IL EST RÉSOLU :

**DE RECOMMANDER** à la C.P.T.A.Q. d'autoriser la présente demande pour un nouveau droit de passage, le tout tel qu'illustré sur le plan préparé par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, afin d'accéder à l'immeuble situé au 2387 chemin Alderbrooke, à Sutton.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-156

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES BILANS ANNUELS DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sutton exploite 3 systèmes de distribution d'eau potable desservant plus de 20 personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable exige qu'un exploitant d'un tel système produise un bilan de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bilan doit être conservé pour une période de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan doit être affiché au bureau de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de disponibilité doit être publié dans le bulletin municipal ou sur le site Internet de la municipalité au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année visée par les bilans;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Kenneth Hill  
Appuyé par John Hawley  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** le dépôt des bilans annuels de l'année 2015 pour les 3 sources d'approvisionnement en eau potable de la Ville, soit le réseau du secteur Ville, le réseau du secteur Montagne et la source d'eau de la Route 215;

**D'AFFICHER** lesdits bilans à la réception de l'Hôtel de Ville;

**DE PUBLIER** un avis de la disponibilité desdits bilans sur le site internet de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-157

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par Serge Poirier

**IL EST RÉSOLU :**

**DE CONFIER** à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2016.

**DE CONFIER** à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

**DE RESPECTER** les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

**DE PERMETTRE** à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types de quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

**DE RECONNAÎTRE** que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

**DE TRANSMETTRE** un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier ou le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'objet de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**CHARGEMENT DE PIERRES ET DE GRAVIERS CONCASSÉS  
POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la fourniture et le chargement de pierres concassées pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** 3 soumissions ont été reçues au plus tard le 15 février 2016 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique à 11h10, soit :

	<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION</b>	<b>COÛT TOTAL POUR VILLE DE SUTTON (INCLUANT LE TRANSPORT)</b>
1	Construction DJL inc.	77 835,00 \$	119 499,56 \$
2	Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	69 070,00 \$	129 388,86 \$
3	Sintra inc.	77 809,00 \$	139 055,64 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme présentant le plus faible coût pour Ville de Sutton pour la fourniture et le chargement de pierres concassées pour l'année 2016 est Construction DJL inc. pour un montant de 77 835,00\$, excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des travaux publics ;

Sur la proposition de Winston Bresee  
Appuyé par John Hawley  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADJUGER** le contrat pour la fourniture et le chargement de pierres et graviers concassés pour l'année 2016, au soumissionnaire conforme présentant le coût le plus faible pour la Ville, soit Construction DJL inc., pour un montant de 77 835,00 \$ excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-159

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE  
CAUTIONNEMENT ANNUEL ET PERMISSION DE VOIRIE  
ANNUELLE POUR INTERVENTIONS URGENTES SUR LE  
RÉSEAU DE SERVICES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec exige des municipalités, une permission de voirie annuelle pour les interventions urgentes dans leur emprise sur notre territoire;

Sur la proposition de Winston Bresee  
Appuyé par John Hawley  
IL EST RÉSOLU :

**DE SE PORTER** garant du fait que Ville de Sutton pourrait en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de compétence provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du Ministère des Transports du Québec et autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$.

**D'AUTORISER** Me Jean-François D'Amour, OMA, directeur général et greffier, M. Nicolas-Eric Vary, directeur des travaux publics et M. Erin O'Brien, contremaître à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs aux permissions de voirie.

**DE DÉCLARER** la présente résolution valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

**DE S'ENGAGER** à aviser, le ministère des Transports du Québec de toutes interventions ainsi que de l'emplacement exact des travaux, et ce, dans les meilleurs délais.

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-03-160**

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE QUALIFIÉ EN REMPLACEMENT D'UN JOURNALIER QUALIFIÉ EN ARRÊT DE TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** M. David McCullum, journalier qualifié, est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** son remplacement doit être fait à courte échéance étant donné les divers travaux qui doivent être effectués quotidiennement;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Louis Couture a été à l'emploi de la Ville durant les deux dernières périodes estivales et que son rendement a été très satisfaisant;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des travaux publics.

Sur la proposition de John Hawley  
Appuyé par Winston Bresee  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** l'embauche de M. Louis Couture à titre de journalier temporaire qualifié aux travaux publics pour la durée de l'arrêt de travail de M. David McCallum, et ce, aux conditions de la convention collective, le tout à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-03-161**

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA TECHNICIENNE EN EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la technicienne en eau quitte son poste le 9 mars 2016 et qu'il doit être comblé à très courte échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** Aquatech a fourni une proposition de services professionnels conforme pour pallier à l'absence d'un technicien en eau pour une durée indéterminée, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé de manière permanente;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Veerle Beljaars  
Appuyé par Winston Bresee  
IL EST RÉSOLU :

**DE MANDATER** la société Aquatech à fournir à la Ville des services d'assistance technique spécialisée dans le domaine de l'exploitation d'installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

**D'AUTORISER** les virements de crédits budgétaires nécessaires des postes 02 413 00 100 (salaires aqueduc) et 02 414 00 100 salaires eaux usées) afin de pourvoir à cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-162

**AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA DEMANDE  
NUMÉRO 13 - HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adjugé le contrat pour la rénovation majeure et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Sutton, à Athéna Construction inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2015-03-135;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adjugé le contrat en services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de l'hôtel de ville de Sutton, à Caroline Denommée Architecte inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2014-03-149;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 7 avril 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 1 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 7 avril 2015, pour un montant de 55 059,30 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-04-175;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 4 mai 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 2 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 23 avril 2015, pour un montant de 213 042,09 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-05-209;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 1er juin 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 3 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 22 mai 2015, pour un montant de 263 107,54 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-06-272;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 6 juillet 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 4 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 30 juin 2015, pour un montant de 242 134,80 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-07-316;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 3 août 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 5 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 16 juillet 2015, pour un montant de 288 138,20 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-08-367;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 12 août 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 6 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte

inc. en date du 6 août 2015, pour un montant de 138 962,84 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-08-384;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 8 septembre 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 7 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 4 septembre 2015, pour un montant de 402 015,63 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-09-425;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 5 octobre 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 8 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 24 septembre 2015, pour un montant de 432 718,29 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-10-461;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 2 novembre 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 9 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 26 octobre 2015, pour un montant de 377 472,60 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-11-501;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 7 décembre 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 10 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 30 novembre 2015, pour un montant de 411 266,55 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-12-549;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 21 décembre 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 11 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 18 décembre 2015, pour un montant de 186 732,61 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-12-592;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 12 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 25 janvier 2016, pour un montant de 107 668,04 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2016-02-100;

**CONSIDÉRANT QUE** Catherine Girard, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. a transmis en date du 15 février 2016, la demande de paiement numéro 13 pour un montant de 109 919,85 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification de la demande pour les travaux réalisés jusqu'au 12 février 2016, Catherine Girard recommande au conseil d'effectuer le paiement;

Sur la proposition de Serge Poirier  
Appuyé par Kenneth Hill  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le paiement de la demande numéro 13, à Athéna Construction inc., pour un montant de 109 919,85 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande numéro 13 transmise en date du 15

février 2016 par Catherine Girard, architecte, chez Caroline Denommée architecte inc. pour la rénovation majeure et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Sutton.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-163

**ACHAT DE STORES ET DE MOBILIERS POUR L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les bureaux administratifs sont de retour à l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** des stores doivent être achetés afin d'habiller les fenêtres;

**CONSIDÉRANT QUE** des mobiliers doivent être achetés pour certains bureaux et certains locaux;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier à procéder aux achats nécessaires des toiles et des mobiliers pour un montant ne dépassant pas 22 000 \$, excluant les taxes.

**D'AUTORISER** un emprunt au fonds de roulement, remboursable en cinq paiements annuels consécutifs et égaux afin de pourvoir à ces dépenses.

**D'AUTORISER** les paiements des factures, sur réception des pièces justificatives et dès l'installation des toiles ou la réception des mobiliers.

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DE TROIS PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTIONS**

Les membres du conseil prennent connaissance de trois procès-verbaux de correction de la greffière adjointe daté du 18 février 2015.

2016-03-164

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉTAGÈRES DE RANGEMENT MOBILES ET D'ÉTAGÈRES FIXES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système d'étagères de rangement mobiles et d'étagères fixes;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues le 17 février 2016 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique à 11h10, soit :

	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION (EXCLUANT LES TAXES)</b>
1	FD Jul inc.	32 631,84 \$



2	Classement Luc Beaudoin inc.	30 658,00 \$
3	MAB Profil	47 835,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système d'étagères de rangement mobiles et d'étagères fixes est Classement Luc Beaudoin inc. pour un montant de 30 658,00 \$, excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et greffier ;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

**D'ADJUGER** le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système d'étagères de rangement mobiles et d'étagères fixes, au plus bas soumissionnaire conforme soit Classement Luc Beaudoin inc. pour un montant de 30 658,00 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

**D'AUTORISER** un emprunt au fonds de roulement, remboursable en 5 paiements annuels consécutifs égaux, afin de pourvoir à cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-165

**CONTRIBUTION MUNICIPALE AU PACTE RURAL BROME-MISSISQUOI 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le Pacte rural est une entente entre le gouvernement et chacune des MRC à caractère rural en vue de soutenir et renforcer le développement des milieux ruraux;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes peuvent demander une contribution municipale qui s'ajoute au montant demandé à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 16 février 2016 les montants financés par pôles pour le volet contribution de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire promouvoir le développement économique de la Ville de Sutton;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

**DE CONTRIBUER** financièrement aux organismes suivants ayant déposé une demande dans le cadre du Pacte rural de Brome-Missisquoi 2016:

<b>Organismes ayant présenté un projet dans le cadre du Pacte rural</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Contribution de la Ville</b>
D'Art et de rêves	Parc culturel d'Arts et de rêves	5 000 \$
Le Club FADOQ les Deux Monts	En faire plus pour les aînés	4 700 \$
Musique et Traditions Illimitées	Festival Violon Traditionnel Sutton 2016	0 \$
Espace Sutton	Ateliers et spectacles	4 080 \$

	Tableaux vivants 2016	
Parc Environnement Naturel de Sutton	Implantation du programme Jeunes natures	1 000 \$
M u s é e des communications et d'histoire de Sutton (MCHS)	Renouveau de l'exposition permanente	1 500 \$
Corporation de développement économique de Sutton (CDES)	Calendrier régional des activités sportives, communautaires, culturelles et de plein air (Sutton et environs)	3 000 \$

D'autoriser les virements de crédits budgétaires suivant, à savoir :

Prendre un montant de 1 610.\$ du poste 02 702 90 970 (contributions culture) et l'affecter au poste 02 701 20 970 (contributions communautaires);

Prendre un montant de 5 425.\$ du poste 02 701 90 970 (contributions loisirs) et affecter en affecter 3 090.4 au poste 02 701 20 970 (contributions communautaires) et un montant de 2 335.\$ au poste 02 620 00 970 (contributions développement économique)

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-166

**EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à des entrevues à l'Université de Sherbrooke afin de recruter une personne qui serait coordonnateur du camp de jour pour la saison estivale 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Louis-Philippe Lemay-Chouinard s'est montré intéressé et a plus de 4 années d'expérience comme animateur d'activité et de responsable de programme;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Louis-Philippe Lemay-Chouinard a complété son cours de Soins d'urgence et RCR;

Sur la proposition de Veerle Beljaars

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

**D'EMBAUCHER** M. Louis-Philippe Lemay-Chouinard à titre de coordonnateur du Camp de jour de Sutton, pour la période du 16 mai au 19 août 2016, au taux de 17,00 \$ de l'heure, à raison d'un travail ne dépassant pas 40 heures par semaine.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-167

**EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE AQUATIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Cynthia Brunelle occupe actuellement le poste de coordonnatrice au service des loisirs et de la vie communautaire au sein de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Cynthia Brunelle possède toutes les qualifications nécessaires à jour pour effectuer les tâches de coordonnatrice aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Cynthia Brunelle a cinq ans d'expérience comme coordonnatrice aquatique;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et greffier;

Sur la proposition de Veerle Beljaars

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** la modification à l'horaire de la coordonnatrice aux loisirs et la vie communautaire, Mme Cynthia Brunelle, pour la période du 2 mai au 2 septembre 2016, afin d'y ajouter 7 heures par semaine, pour remplir les fonctions de coordonnatrice aquatique, et ce, suivant les mêmes conditions salariales que celles déjà établies.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-168

**MODIFICATION AU PROJET D'ACQUISITION DU LOGICIEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition d'un logiciel pour les loisirs a été approuvée lors de l'adoption du budget 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel ayant le plus de fonctionnalité et permettant une facilité d'utilisation par les citoyens est le logiciel offert par Amilia;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant d'entretien et de soutien annuel du logiciel budgété est de 500 \$ et que celui proposé par la compagnie est de 600 \$ annuellement et de 2% des frais de revenus provenant des transactions effectuées via Amilia;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants d'entretien et de soutien annuel ainsi que les frais de revenus provenant des transactions doivent être intégrés au budget d'opération de la Ville;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** la modification du projet budgété et l'acquisition du logiciel Amilia.

**D'AUTORISER** les virements de crédits nécessaires à même le budget du projet *AR-1 Logiciel Plateaux Municipaux*.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-169

**ACHAT D'UN TABLEAU INDICATEUR MOBILE POUR LE DEK HOCKEY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a installé une nouvelle surface de dek hockey l'année dernière;

**CONSIDÉRANT QU'**une ligne de dek hockey s'est créée afin d'offrir

aux citoyens la chance de pratiquer ce sport;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de tableau indicateur des points et que la compagnie Distribution Sports Loisirs propose d'en vendre un à la Ville à un prix de fin d'inventaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le tableau indicateur est amovible et pourra aussi être utilisé pour d'autres activités tel qu'un tournoi de soccer;

Sur la proposition de Veerle Beljaars  
Appuyé par John Hawley  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** une dépense de 1 300 \$ plus taxes, pour l'achat d'un tableau indicateur des points pour la saison estivale 2016 pour les activités de loisirs, le tout dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 255, et ce, conformément à la soumission numéro 136787 de Distribution Sports Loisirs datée du 9 février 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-170

**AUTORISATION À LA BIBLIOTHÈQUE SUTTON LIBRARY  
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE SES LOCAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Bibliothèque Sutton Library désire réaménager son local et y effectuer des travaux pour mieux répondre aux besoins de ses membres et être en mesure de réaliser des activités qui nécessitent plus d'espace;

**CONSIDÉRANT QUE** la Bibliothèque Sutton Library est située au centre John-Sleeth, un édifice public appartenant à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux envisagés impliquent notamment la démolition d'un mur existant et son remplacement par des structures amovibles et que cette action constitue une transformation qui nécessite un permis de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent Conseil désire maintenir la Bibliothèque Sutton Library dans ses locaux;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun projet de rénovation majeure est prévue au centre John-Sleeth à court terme;

Sur la proposition de Winston Bresee  
Appuyé par Serge Poirier  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** la Bibliothèque Sutton Library à réaménager ses locaux à la condition qu'une demande de permis de rénovation soit effectuée auprès du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-171

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL - SCHEMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 7 juillet 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité locale se doit de produire un rapport annuel pour l'année précédente et l'adopter par résolution, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier "Excel" pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit: PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

**CONSIDÉRANT QU'**afin de compléter les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel, le coordonnateur de la MRC Brome-Missisquoi a élaboré un fichier "Excel" additionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel 2015 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a pris connaissance du rapport d'activités annuel;

Sur la proposition de Serge Poirier  
Appuyé par John Hawley  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le rapport d'activités annuel 2015, de la Ville de Sutton, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'autoriser à le transmettre à la MRC Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique.

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / RÉPARATION / TRANSFORMATION, D'ABATTAGE D'ARBRES ET DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de février 2016 des permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS GÉNÉRAUX ET PERMIS DE LOTISSEMENT**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, du mois de février 2016, soumis par Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION DE LA TECHNICIENNE EN EAU**

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre de démission

de Mme Marie-Ève Payette, technicienne en eau, datée du 4 mars 2016.

2016-03-172

**PROJET DES AVERTISSEURS DE FUMÉE DANS LES ÉCOLES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie de Bedford, en collaboration avec les compagnies d'assurances, a réussi à recevoir la contribution d'un montant de 20 000 \$, pour l'achat d'avertisseurs de fumée;

**CONSIDÉRANT QUE** le but du projet est de distribuer gratuitement des avertisseurs de fumée avec pile au lithium (durée de vie de 10 ans) aux élèves de l'école primaire de Sutton;

**CONSIDÉRANT QUE** les élèves seront invités à placer leur avertisseur de fumée dans leur chambre à coucher, le tout durant la fin de semaine de Pâques. Dans une lettre adressée aux parents, le service de sécurité incendie va demander aux parents d'installer l'avertisseur de fumée au-dessus de la porte d'entrée de la chambre, de le mettre à l'essai et de retourner le coupon-réponse confirmant avoir effectué le tout;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie veut, par cette distribution à tous les enfants de l'école primaire, sensibiliser les citoyens à la prévention des incendies.

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention des incendies et la sécurité de nos jeunes est très importante;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la journée de distribution des avertisseurs de fumée les médias, le ministère de la Sécurité publique et les services incendies seront présents pour la conférence de presse dudit projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la contribution demandée par le service de sécurité incendie de Bedford est de 700 \$;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le paiement de la dépense, au montant de 700 \$, pour l'achat d'avertisseurs de fumée pour les élèves de l'école primaire de Sutton, dans le cadre d'un projet sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, le tout payable à la Ville de Bedford.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-173

**APPROBATION D'UNE ENTENTE RELATIVE À  
L'ACCESSIBILITÉ PUBLIQUE DE L'EMPRISE D'UN SENTIER  
CONCERNANT UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 848 923  
DU CADASTRE DU QUÉBEC (SENTIER VILLAGE-  
MONTAGNE)**

**CONSIDÉRANT QUE** « Les Immeubles Ja-Ko » détient un immeuble constitué du lot 4 848 923 du cadastre du Québec, d'une superficie de 32,17 hectares;

**CONSIDÉRANT QU'**un sentier piétonnier existant, situé dans la partie sud du lot 4 848 923 permet la création d'un lien entre le chemin

Poissant et le chemin Highland;

**CONSIDÉRANT QUE** la création de ce lien permettrait un passage piétonnier continu entre la rue Highland et la montagne (le secteur des Marmites);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a approuvé, en adoptant la résolution numéro 2006-11-639, un avant-projet de lotissement visant la création de 25 lots à bâtir, adjacents au chemin Montembault et prévoyant un lien routier potentiel entre ledit chemin et la rue Sweet sur le lot 910-7 du cadastre du canton de Sutton;

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis la rénovation cadastrale, ledit lot 910-7 a été intégré au lot 4 848 627 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est plus d'intérêt public de prévoir un lien routier entre le chemin Montembault et la rue Sweet;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit lien routier débouchait sur le lot 4 848 923 que détient « Les Immeubles Ja-Ko » et que cette dernière désire être assurée que la Ville n'a plus d'intérêt à son ouverture;

**CONSIDÉRANT QUE** « Les Immeubles Ja-Ko » désire, à certaines conditions, céder les droits nécessaires à la Ville pour que ce sentier soit accessible à tous;

Sur la proposition de Kenneth Hill  
Appuyé par John Hawley  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, la version anglaise de l'entente relative à l'accessibilité publique de l'emprise d'un sentier concernant un immeuble situé sur le lot 4 848 923 du cadastre du Québec (Sentier Village-Montagne), tel que soumise.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-03-174

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ AU CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC CONTRE MONSIEUR MICHEL LALIBERTÉ, JOURNALISTE DE LA VOIX DE L'EST**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Guide de déontologie des journalistes du Québec, de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, ainsi du Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec;

**CONSIDÉRANT** le rôle essentiel des journalistes qui est de rapporter fidèlement, d'analyser et de commenter, le cas échéant, les faits qui permettent à leurs concitoyens de mieux connaître et de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent;

**CONSIDÉRANT** que les journalistes doivent considérer leur rôle avec rigueur et qu'ils doivent exiger d'eux-mêmes, les mêmes qualités déontologiques qu'ils exigent de ceux qui font l'actualité;

**CONSIDÉRANT** que les journalistes doivent baser leur travail sur des valeurs fondamentales telles :

- l'esprit critique qui leur impose de douter méthodiquement de tout;
- l'impartialité qui leur fait rechercher et exposer les divers aspects

- d'une situation;
- l'équité qui les amène à considérer tous les citoyens comme égaux devant la presse comme ils le sont devant la loi;
  - l'indépendance qui les maintient à distance des pouvoirs et des groupes de pression;
  - le respect du public et la compassion qui leur font observer des normes de sobriété;
  - l'honnêteté qui leur impose de respecter scrupuleusement les faits;
  - l'ouverture d'esprit qui suppose chez eux la capacité d'être réceptifs aux réalités qui leur sont étrangères et d'en rendre compte sans préjugés;

**CONSIDÉRANT** que toujours selon les guides de déontologie des journalistes, ceux-ci doivent éviter d'exagérer ou d'induire en erreur par les titres et la présentation des articles et reportages;

**CONSIDÉRANT** que la couverture médiatique offerte par monsieur Michel Laliberté concernant le processus de modification réglementaire ainsi que le procès opposant la Ville à un groupe de citoyens a contrevenu à plusieurs des valeurs fondamentales imposées par les guides de déontologie tant du Conseil de presse du Québec que de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'à titre de gardienne de l'intérêt public, la Ville doit, dans la mesure des ressources qui lui sont disponibles, agir face à toute situation qui contrevient à l'intérêt public ou met en danger celui-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**DE DÉPOSER** une plainte auprès du Conseil de presse du Québec à l'endroit de monsieur Michel Laliberté relativement à la couverture médiatique entourant le processus de modification réglementaire de la Ville de Sutton et le procès qui s'en est suivi, vu les nombreux manquements aux valeurs fondamentales contenues aux guides de déontologie applicables à la profession de journaliste.

**DE MANDATER** le cabinet Dufresne Hébert Comeau inc. pour formuler cette plainte et prendre toute mesure utile dans le cadre du processus de plainte devant le Conseil de presse du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU FÉVRIER 2016 DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016 de la MRC Brome-Missisquoi.

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2016 DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016 de la MRC Brome-Missisquoi.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**



Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

**2016-03-175**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Serge Poirier  
Appuyé par Veerle Beljaars  
IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la séance à 20h37.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Louis Dandenault  
Maire

---

Me Jean-François D'Amour, OMA  
Directeur général et greffier

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.